

rivière des territoires de chalaronne

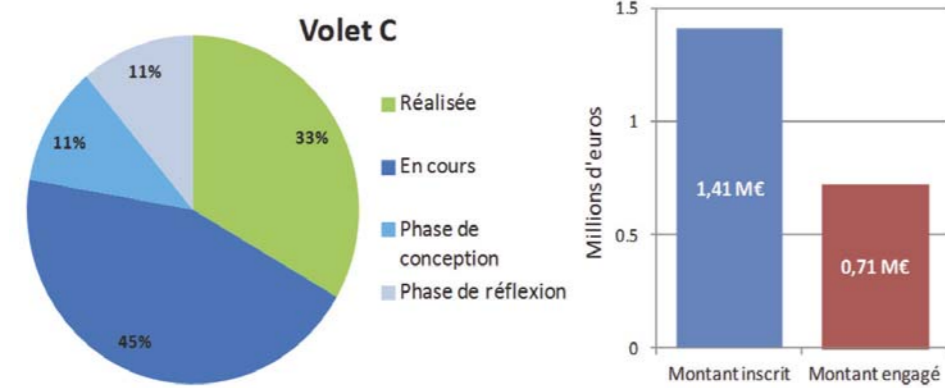
Le Volet C en résumé

Visant l'animation et la communication autour du contrat de rivière

- 78 % des actions engagées
- 3 actions sur 9 réalisées
- 50 % du budget consommé

Les actions du volet C sont pour la plupart pluriannuelles : elles ont débuté en 2008 et seront soldées à la fin du contrat en 2015.

Ce volet intègre les postes de l'équipe du syndicat, composée de 4 personnes, qui s'attache quotidiennement à mettre en œuvre les actions du contrat et à répondre aux sollicitations des usagers de la rivière. Depuis sa signature, de nombreux outils de communication ont été développés : journaux, guides, plaquettes, panneaux et site internet.



Animations scolaires, espace ludique et panneaux

Dans le cadre du volet C, le SRTC propose des animations scolaires chaque année depuis 2008, afin de permettre aux enfants de mieux comprendre les milieux aquatiques et de leur exposer les enjeux associés à l'eau et à l'environnement.

Cette sensibilisation aura lieu en classe et directement sur le terrain en bord de rivière.

Les enfants bénéficiaires de ces animations sont inscrits dans les écoles maternelles et primaires de notre territoire.

Les animations sont effectuées par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération de Pêche de l'Ain. Les thèmes de ces interventions sont variés : les plantes, les animaux, les menaces pour l'environnement ...



Animation le long du Râche à l'ancien lavoir



La communication passe aussi par le jeu, c'est pourquoi le SRTC, en association avec Yukulé, est en train de créer un espace ludique prévu pour juin 2013 sur le site internet www.syndicat-territoires-chalaronne.com.

Divers jeux ont été imaginés pour les petits et pour les plus grands afin d'offrir un moment de détente tout en apprenant.

Avez-vous déjà vu un de ces panneaux sur notre territoire ?



Ouvrez l'oeil, ils marquent les emplacements des actions et des chantiers réalisés par votre syndicat des rivières !



Aménagement d'abreuvoirs, création et restauration de mares et plantation de ripisylve

A partir de l'automne 2013, le SRTC souhaite mettre en œuvre 3 types de travaux sur des parcelles privées ou publiques :

- La plantation de ripisylve en bordure de cours d'eau composée de espèces locales. La ripisylve permet de limiter le réchauffement de l'eau et d'améliorer les habitats piscicoles. Ces travaux peuvent être accompagnés d'un retalutage des berges en pente douce en cas de problèmes d'érosion (voir article du volet A).



Abreuvoir aménagé

- La restauration ou la création de mares. Il s'agit de développer un ensemble de petites zones humides tampons pour réaliser un micro stockage de l'eau, retenir les sédiments à la parcelle et dégrader certaines substances polluantes présentes dans les eaux.



Mare sur une parcelle agricole

- L'aménagement d'abreuvoirs en bordure de cours d'eau pour améliorer l'hygiène du troupeau, limiter la dégradation des berges, des habitats piscicoles et le transfert de sédiments. Ces aménagements pourront prendre différentes formes : pompe à museau, aménagement des berges avec descente empierrée et mise en défens du cours d'eau...

Si l'un de ces projets vous intéresse merci de nous contacter aux numéros inscrits dans le tableau ci-dessous.

Type de travaux	Financement des travaux	Financement de l'entretien	Contact
Plantation de ripisylve	SRTC, CG01, AERMC, RRA		Maxime Beaujouan (06 77 27 57 66)
Restauration ou création de mares		Propriétaire-exploitant de la parcelle	Yannick Boissieux (06 48 20 52 23)
Aménagement d'abreuvoirs	SRTC, CG01, RRA		



Contournement du seuil du moulin Crozet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, certains cours d'eau ont été classés comme devant être améliorés du point de vue de la franchissabilité piscicole, afin de répondre aux objectifs européens de « bon état des rivières ». La Calonne a ainsi été inscrite pour une partie de son linéaire comme devant être améliorée. En effet certains seuils de moulin en travers de la rivière empêchent les déplacements des poissons et le transport des matériaux de la rivière.

Suite à un projet réalisé par la Fédération de Pêche de l'Ain, le SRTC en accord avec les propriétaires du moulin Crozet, situé sur la commune de Montceaux, envisage l'aménagement d'une rivière de contournement au droit du seuil du moulin. Ce futur chenal de 90 mètres de long créé sur les rives de la Calonne permettra aux poissons de passer de part et d'autre de cet obstacle de 2 mètres de haut sans difficulté. Ce projet pourrait débuter dès la fin de l'année 2013.



Le Journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne

n°7 - Juin 2013

Editorial



Actualités

Une année bien chargée ! De nombreuses actions :

- Elaboration de plans de désherbage communaux
- Recréation d'une diversité d'habitats au lieu-dit la Bourassière à Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Création d'une rivière de contournement du barrage de Crozet sur la Calonne à Montceaux
- Mise en place d'un espace ludique sur notre site www.syndicat-territoires-chalaronne.com
- Réalisation de jaugeages afin de connaître les débits dans nos rivières
- Projet de mise en place d'une aire collective de lavage de pulvérisateur et de traitements des effluents phytosanitaires (Val de Saône)

Et des chantiers déjà en cours :

- Entretien de la ripisylve
- Plantation de haies
- Entretien de fossés
- Automatisation du barrage de Tallard

Déjà 5 ans que le contrat de rivière a été signé ! L'année 2012 a donc été pour le syndicat l'occasion de faire un bilan à mi-parcours sur l'avancement de la procédure et les efforts accomplis.

Avec 21% de réalisations et 64 % des actions engagées, le constat à mi-parcours apparaît comme étant positif. Seules 17 des 86 actions sont encore à mettre en œuvre pour les deux ans et demi à venir. Elles portent notamment sur l'assainissement non collectif et l'amélioration de la qualité physique des milieux.

La réalisation de ce bilan nous a permis de prendre du recul, d'analyser les éventuels points de blocage et proposer une réorganisation du contrat de rivière.

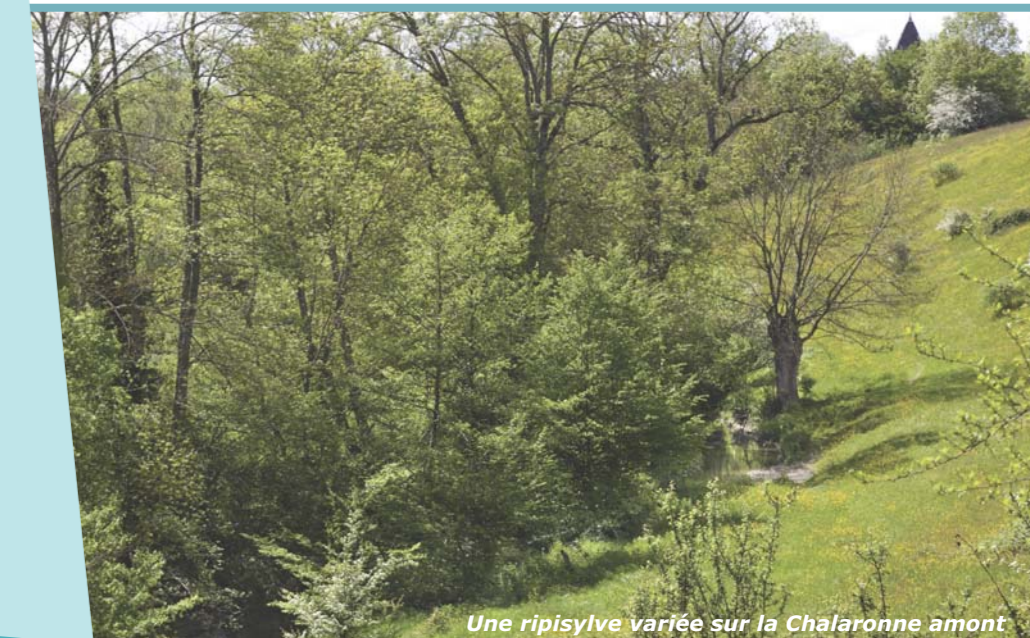
Il a été l'occasion de se repositionner face aux différentes actions inscrites pour estimer celles qui, à deux ans et demi de la fin du contrat, semblent urgentes à engager et, à l'inverse, repérer celles qui ont finalement peu d'intérêts, à la vue de l'évolution des milieux et du territoire.

Le réengagement du syndicat et des partenaires dans la mise en place de nouvelles orientations (inondation, ruissellement, continuité écologique) témoigne du dynamisme présent et d'une volonté partagée d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Suite aux différentes rencontres avec les usagers et élus du territoire, l'animation du contrat semble être une réussite par l'absence de véritable conflit entre les différents acteurs même si certains points de blocage subsistent.

Je vous laisse découvrir, au travers de ce 7^e journal, un aperçu des réalisations et vous invite à venir télécharger l'étude complète du bilan mi-parcours sur notre site internet pour aller plus loin.

Christophe MEGARD, Président du SRTC.



Une ripisylve variée sur la Chalaronne amont



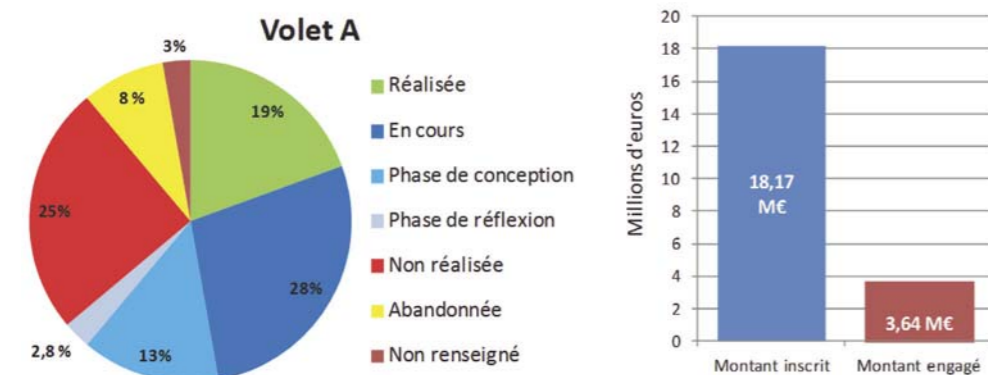
Bilan mi-parcours du contrat de rivière des territoires de Chalaronne

Le Volet A en résumé

Visant l'amélioration de la qualité de l'eau

- 36 actions inscrites, 60 % d'engagées
- 7 actions réalisées
- Volet budgétaire principal du contrat de rivière

Le faible taux d'engagement financier (20%) est principalement dû au faible taux de réhabilitation d'assainissement non collectif réalisé et sans doute à la surévaluation des objectifs fixés. En effet, malgré l'animation faite par les services des communautés de communes, ces actions reposent sur la volonté des propriétaires. Pourtant, avec 60 % des actions engagées (en conception, en cours ou réalisées) après 4 ans de mise en oeuvre, la réalisation du volet est largement entamée. Une part importante des maîtres d'ouvrage a montré un dynamisme encourageant pour la réalisation des actions inscrites et concernant l'assainissement ou l'amélioration des réseaux.



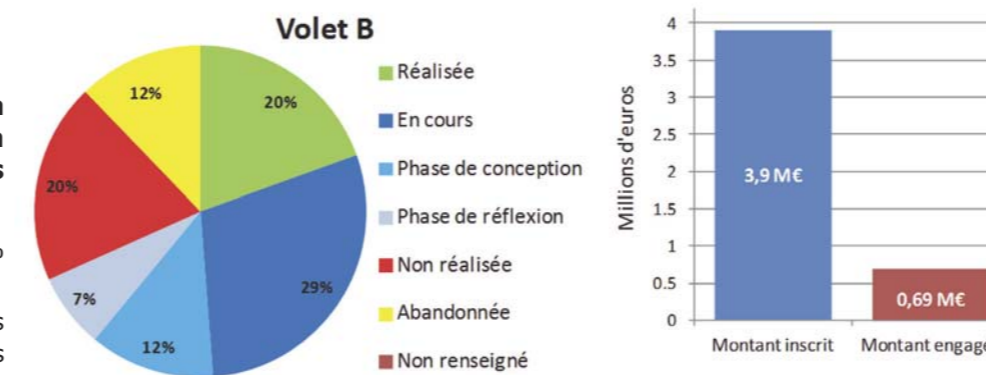
Le Volet B en résumé

Visant la restauration et la mise en valeur du lit de la rivière, des berges et des zones humides

- 41 actions inscrites, 62% d'entre elles sont engagées
- Des actions plus ponctuelles sont soldées ou en cours d'élaboration
- D'autres pluriannuelles sont engagées depuis 2009 (la restauration de la ripisylve et des fossés des étangs de la Dombes)

Ce volet est subdivisé en 3 : **B1** : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages, **B2** : Prévention et protection contre le risque inondation et **B3** : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau.

La mise en oeuvre du volet B du contrat est également bien entamée malgré la survenue de deux crues importantes en 2008 et 2009. Il reste cependant encore à réaliser plusieurs actions de restauration des lits pour atteindre complètement les objectifs fixés initialement. Leur maturation nécessite l'évolution de notre vision de la rivière et pose la question de l'utilité de conserver encore aujourd'hui d'anciens barrages n'ayant plus d'usage. Le faible taux d'engagement financier est quant à lui principalement lié à la non réalisation des actions de mise en valeur des cours d'eau très certainement trop ambitieuses.



Zoom sur la Restauration de la Chalaronne à Villars-les-Dombes

Cet été le SRTC a lancé des opérations de restauration du lit de la Chalaronne dans Villars les Dombes. Deux secteurs de la Chalaronne ont fait l'objet d'aménagements, le premier au stade et le second aux Oures.

Pourquoi restaurer la Chalaronne ?

Dans les années 60 à 80, le lit de la Chalaronne a été largement dégradé par des opérations répétées de curage et de rectification. Depuis ces modifications, l'eau de la Chalaronne, d'une qualité plutôt médiocre, s'étale sur une très grande largeur favorisant ainsi le réchauffement de l'eau, le développement d'algues, et par conséquent la mortalité des espèces aquatiques (poissons, insectes, etc.).



Les travaux de restauration permettront de redonner à la Chalaronne actuelle une physionomie proche de celle de la fin du siècle dernier, à l'image de la carte postale ci-dessus prise à l'emplacement du camping qui montre la rivière serpente au milieu des herbiers, dans un lit plus resserré.

Les aménagements au stade ...

Afin de restaurer un habitat aquatique plus varié, les anciennes berges de la Chalaronne au niveau des stades ont été retalutées en pentes douces et le lit de la rivière a été réduit pour augmenter la hauteur d'eau en été. Des fagots de branches mortes permettent de maintenir ces nouvelles berges mais également d'offrir de nouvelles caches piscicoles. Le resserrement du lit permet d'accélérer, par endroits, les écoulements et ainsi de limiter le dépôt de matières en suspension au fond du cours d'eau. Les graviers et galets à nouveau visibles au fond de la rivière permettront également d'accueillir de nouvelles espèces.



Avant



Après

Zoom sur les plantations de haie et de ripisylve



Depuis 2009, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) a apporté un appui technique à des propriétaires, exploitants (agriculteurs individuels, sociétés agricoles) et collectivités pour réaliser plusieurs projets de plantation en bordure de fossés, routes ou parcelles agricoles et le long des rivières.

Pour toutes les opérations de plantation, qu'elles soient réalisées sur des terrains publics ou privés, une convention a été signée entre le syndicat et le propriétaire/exploitant pour la mise en place de la haie et son entretien pendant quinze ans.

Les haies et ripisylves implantées sont composées uniquement d'arbres et d'arbustes locaux. Ces dernières sont parfois associées à un retalutage en pente douce des berges des rivières pour limiter les problèmes d'érosion liés à la force de l'eau.

Entre 2009 et 2011 9,5 kilomètres ont été plantés et 7 kilomètres supplémentaires seront réalisés cette année.



Plantation le long de la Glenne

Les plantations de ripisylve et le retalutage ont été financés par le SRTC, l'Agence de l'eau (AERMC), la Région Rhône-Alpes (RRA) et le Conseil Général de l'Ain (CG01).



Pourquoi planter des haies ?

Toutes ces haies permettent de répondre à de multiples enjeux en fonction des espèces choisies et de leur positionnement : **lutte contre l'érosion et le ruissellement** lorsque la haie est dense et positionnée perpendiculairement à la pente, **stabilisation des berges et lutte contre les pollutions diffuses** en bordure de fossés ou de rivières...

Elles constituent un véritable corridor écologique favorisant la biodiversité (nidification, zone de refuge et source de nourriture pour les animaux...).



Plantation à Genouilleux

Les plantations de haies bocagères ont été financées par le SRTC, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Zoom sur l'aménagement du barrage de Tallard



Le barrage de Tallard situé sur la Chalaronne en amont de la voie du TGV a été construit sans doute au 16^e siècle et permet l'alimentation en eau du Canal des Echudes qui dévie l'eau de la Chalaronne sur 7 km jusqu'à la levée du port de Thoisy.

Dans le cadre du volet B3 du contrat de rivière, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, réalise depuis septembre 2012 deux aménagements :

- Le premier correspond à une reprise de la berge amont au niveau de la prise d'eau du canal des Echudes sur environ 80 m. En effet, lors des crues, la Chalaronne avait tendance à éroder la berge et menaçait à terme de recouper la parcelle et s'écouler directement dans les Echudes. Grâce à la collaboration de son propriétaire riverain, la berge a été retalutée en pente douce, des fascines d'hélophytes (boudins en fibre végétale biodégradable remplis de terre et bouturés de plantes aquatiques telles que des joncs, des iris, etc.) ont été positionnées en pied de berge entre 2 rangées de pieux. Le pied de la berge a été « engraisé ». L'ensemble de la berge a été enherbé dans l'attente de plantations d'aulnes (couramment appelés vernes) et de frênes. Pour favoriser l'entrée d'eau dans les Echudes et limiter les dépôts de graviers à l'entrée du canal, le profil de la berge a été complètement revu et un enrochement a été installé sur 12 mètres.



- Le second chantier a consisté en la mise en place d'une régulation automatique de l'ouverture et de la fermeture des 2 vannes en fonction du niveau d'eau dans le barrage. Jusqu'à cet automne, ce sont les employés de la commune de St Didier/Chalaronne et les élus de St Etienne qui les manipulaient en fonction des débits lors des crues ou des périodes de basses eaux.

Un appareil de mesure de la hauteur d'eau a donc été installé et la vanne verticale (ou guillotina) a été remplacée. Elle est aujourd'hui actionnée à l'aide d'un vérin hydraulique. Un local technique sur pilotis (hors d'eau en cas de crue) a été construit à côté du barrage. Ce dernier, autonome en énergie électrique, permet d'actionner le barrage. Les derniers réglages sont prévus au cours de l'année 2013.



... et sur le secteur des Oures

Des travaux similaires ont été réalisés sans opérer toutefois d'importants retalutages de la berge. Des épis composés de rondins de bois ont été disposés dans les berges afin de modifier ponctuellement les écoulements. Des caches à poissons ont été créées à l'aide de pieux de bois surmontés de blocs de pierres. Des embâcles contrôlés (amas de bois morts) ont été également mis en place dans la rivière afin de créer de nouveaux habitats. L'ensemble de ces aménagements devrait permettre à la Chalaronne d'occuper un lit plus étroit en période de basses eaux.



Travaux et inondations ?

Bien que ces travaux aient réduit le lit de la Chalaronne en période estivale, ils ont été réalisés de façon à ne pas aggraver le risque d'inondation en cas de crue. Le volume d'eau pouvant transiter dans le nouveau lit de la Chalaronne aux abords des stades est au moins égal, ou par endroits supérieur, à celui d'avant travaux.



Réalisation	SOCATRA et TCHASSAGNE
Etude	Dynamique hydro
Coût	100 000 € HT
Financement	20 % SRTC 80 % de subventions (50 % AERMC et 30 % RRA)

